

## PRIÈRES.

L'honorable M. McCoig, du comité permanent de l'agriculture et des forêts, auquel a été renvoyé le bill (109), intitulé: "Loi modifiant la Loi des produits laitiers, 1914", fait rapport que le comité a examiné ledit bill en entier et l'a chargé d'en faire rapport au Sénat sans amendement.

Ledit bill est lu la troisième fois.

La question est posée de savoir si ce bill sera adopté.

Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier se rende à la Chambre des Communes pour informer cette Chambre que le Sénat a adopté ledit bill sans amendement.

L'honorable M. Foster (Alma), du comité permanent de la banque et du commerce auquel a été envoyé le bill (145), intitulé: "Loi modifiant la Loi des Douanes", fait rapport que le comité a examiné ledit bill en entier et l'a chargé d'en faire rapport avec plusieurs amendements qu'il est prêt à soumettre dès que le Sénat le désirera.

Lesdits amendements sont alors lus par le greffier comme suit:—

Page 1, ligne 18. Retrancher les mots "sans qu'il soit possible de les recouvrer".

Page 1, lignes 21 et 22. Retrancher les mots "sans qu'il lui soit possible de la recouvrer", et, après "marchandises", ligne 21, insérer "cette confiscation devant être opérée sans faculté de recouvrement dans les cas de contraventions prévues à l'alinéa (a) du présent paragraphe".

Lesdits amendements sont adoptés, et

Ledit bill est lu la troisième fois tel qu'amendé.

La question est posée de savoir si ce bill, tel qu'amendé, sera adopté.

Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier se rende à la Chambre des Communes pour informer cette Chambre que le Sénat a adopté ledit bill avec plusieurs amendements auxquels il demande son concours.

L'honorable M. Belcourt, du comité spécial, chargé d'enquérir sur l'administration du Fonds de cantine et de la Caisse d'invalidité, présente le troisième rapport de ce comité.

Ledit rapport est alors lu par le greffier, comme suit:

JEUDI, 18 juin 1925.

Le comité spécial chargé d'enquérir sur toutes les questions relevant des sujets suivants: L'administration du Fonds de cantine et de la Caisse d'invalidité, et l'emploi fait des prêts consentis sur ces fonds; la fabrication et la vente des coquelicots en papier par le Département du Rétablissement des soldats dans la vie civile et leur revente par les différentes organisations de vétérans, a l'honneur de faire son troisième rapport comme suit:

(Voir Journaux)

Ordonné que ledit rapport soit inscrit au feuilleton pour être pris en considération demain.